

Madame, Monsieur,

Voici la **NOTE** de la rentrée n°4 du
LUNDI 26 février 2024 à lire et à respecter.



1. Des remerciements pour commencer cette nouvelle période : Toute l'équipe tient à remercier tous les parents qui ont participé avec plaisir et bonne humeur aux différentes actions de l'école et ceux qui respectent avec bienveillance tous les jours, tous les acteurs et les règles de l'école.

2. Des documents à fournir :

***La fiche de renseignements :** N'oubliez pas de nous signaler tout changement (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) car nous devons pouvoir vous contacter à tout instant. Rappel, ces coordonnées sont utilisées par Educonnect.

***L'attestation d'Assurance** qui est **indispensable** pour toutes les sorties à la journée ;

***Votre participation « facultative » à la Coopérative de l'école** pour **enrichir** les projets de l'école en sorties et en matériel pédagogique.

3. Vivre ensemble dans le respect de votre obligation d'assiduité, des gestes barrières et des règles de sécurité :

***Le plan Vigipirate au niveau URGENCE ATTENTAT** à respecter jusqu'à nouvel ordre.

***Des horaires à respecter et les accès à l'école :** Les élèves de maternelle doivent être accompagnés et récupérés à la porte de leur classe en passant par leur cour de récréation et les élèves d'élémentaire sont à accompagner jusqu'au portail du parc.

-L'**ACCUEIL** : les deux portails du parc sont ouverts de **8h20** à 8h30 le matin et de

13h20 à 13h30 l'après-midi. Les enseignants de service au portail doivent impérativement le fermer à **8h30** et à **13h30** car ils doivent rentrer en classe. Les enfants doivent donc **obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école sinon ils sont en retard!** (Rappel : plus de 4 retards entraînent un signalement auprès de l'Inspection).

-**LES SORTIES** : les élèves de maternelle doivent être récupérés dans leur classe pour 11h30 et 16h30 et les élèves des 9 classes élémentaires sortent au fur et à mesure de 11h20 à 11h30. Les élèves de CP et de CE utilisent le portail côté Parc entre 16h20 et 16h30. Les élèves de CE2 de M. Etienne et les élèves des CM utilisent le portail de la rue des Champs entre 16h20 et 16h30. (Attention, plus de 4 retards des parents, après 16h30, seront signalés à l'Inspection).

Au portail, Il faut vous placer derrière la ligne tracée au sol et vous espacer des autres parents afin que vos enfants puissent bien vous voir.

Si vous voulez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou Madame la Directrice, vous devez obligatoirement prendre un **rendez-vous** auparavant en utilisant l'outil de liaison de votre enfant. NB : les rendez-vous **improvisés** ne sont pas autorisés.

***Rappels du REGLEMENT :**

***Toutes les sorties « exceptionnelles » sur les temps scolaires sont interdites** en respect de votre devoir d'assiduité. Aussi, ces sorties sont soumises à l'autorisation de la Directrice. Elles doivent être demandées pour **des situations urgentes et justifiées par téléphone ou par mail.**

***Vous ne pouvez pas utiliser votre téléphone portable** dans l'école et quand vous vous adressez à un adulte référent de l'école.

***Les absences :** Elles doivent être **exceptionnelles** et **OBLIGATOIREMENT excusées**, en laissant un message sur l'adresse électronique de l'école 0780770n@ac-versailles.fr, Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous insistons sur l'**obligation d'assiduité**. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au **vendredi 5 Juillet 2024 inclus**. Attention, tout départ anticipé en vacances sera systématiquement signalé à l'Inspection.

***En principe, tout enseignant absent est remplacé.** Dans le cas contraire, les parents seront prévenus au portail par les enseignants de service et/ou par **Klassly** (pour les élèves de maternelle) et par le groupe **Whatsapp** de la classe géré par les représentants des parents d'élèves (pour les élèves en élémentaire).

***La Santé :**

-**Des gestes barrières** toujours et encore à respecter pour rester tous en bonne santé ;

-**PAI** : Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter le **Centre Médico Scolaire : 01 39 11 16 40** pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé (**PAI ou PAP**) qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

4. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC de cette période reprendront à partir du **Lundi 26 février 2024**. Ces activités auront lieu les midis (11h30-12h) ou le soir (16h30-17h15), selon les classes. Une autorisation vous sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

5. Des informations concernant le soutien renforcé :

Ces temps de soutien renforcé gérés par deux enseignants de l'école seront organisés, à l'école, deux mercredis matin par période, de **9h à 12h**. Ces temps sont soumis à votre autorisation mais nous tenons à vous rappeler qu'ils peuvent être pertinents pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages. Ce sont des élèves de **CE1** et de **CM1** qui pourront bénéficier des temps de soutien renforcé pendant cette période, organisés, **le mercredi 13 mars 2024 et le mercredi 20 mars 2024**

6. Notre site d'école :

Vous devez **consulter régulièrement** le site Internet de l'école car vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant la **vie de l'école** : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> Il est mis à jour régulièrement. C'est le seul outil de communication possible qui permet de suivre l'actualité de l'école en plus de l'outil de liaison (pochette pour les maternelles et cahier de liaison pour les élémentaires). Les enseignantes de maternelle utilisent également **Klassroom** et les enseignantes élémentaires, le cahier de liaison pour tout ce qui concerne la **vie de leur classe**.

7. Des informations concernant le temps scolaire :

Pour toute information concernant le **temps scolaire** (qui est le temps de classe de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30) : vous pouvez prendre contact avec la **directrice et/ou l'enseignant** de votre enfant en utilisant l'outil de liaison de la classe ou la messagerie de l'école 0780770n@ac-versailles.fr

8. Des informations concernant le temps périscolaire :

Votre enfant doit être inscrit via le portail familles aux activités animées sur le **temps périscolaire** (garderie du matin, cantine et études surveillées) pour y participer.

ATTENTION, un enfant non inscrit doit sortir de l'école à 11h30 et à 16h30! Il vous appartient donc de bien inscrire votre enfant aux activités périscolaires et/ou d'organiser comment le récupérer **en toute sécurité** et dans le respect des horaires. (Attention, plus de 4 retards des parents, après 11h30 et/ou 16h30, seront signalés à l'Inspection). Pour toute information concernant le **temps périscolaire**, vous devez contacter la **référente Mme Andrezo** au 06.52.75.32.35 ou lui envoyer un message à l'adresse courriel suivante : alsh-jouvet@mairie-acheres78.fr

9. Des informations concernant vos 18 représentants élus

Nous vous invitons à vous inscrire sur le compte Whatsapp de la classe de votre enfant mis en place et géré par vos représentants (mille mercis à eux pour ce service très utile) Vous pouvez également les contacter en écrivant à parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com.

10. Des informations concernant les projets de cette période 4 :

-Notre thème annuel = **LES 5 SENS**. Nous allons travailler l'**ODORAT** et organiser la **fête des fleurs** pendant cette période !

-Notre Label « **Génération JO 2024** ». Nous allons participer à la semaine olympique et paralympique

-Notre label « **PLR** » : Nous allons fêter la St David et participer à la semaine des Langues

-Notre **plan Mathématiques** : Nous allons participer à la semaine des Mathématiques et nous aimerions bien organiser un **BINGO** (à confirmer) .

-Actions de financement de la classe patrimoine des **CM2** et de nos projets d'école : Un immense **MERCI** aux parents qui ont participé à la galette party du parvis et à la crêpe party du parvis. Nous allons organiser la **fête des fleurs sur le parvis** avec l'aide des parents représentants et de parents volontaires pendant cette période.

11. Le calendrier de la période 4 (ATTENTION, dates à confirmer)

Lundi 26 février 2024	*A partir de 8h20, Youpi, c'est la rentrée !
Vendredi 1^{er} Mars 2024	*The St David's day = fête galloise !
Mardi 5 Mars 2024	*Sortie à la bibliothèque des élèves de PS de Claire *18H15, CONSEIL école 2
Du lundi 11 mars au vendredi 15 mars 2024	*Semaine des MATHEMATIQUES
Mercredi 13 Mars 2024	*Soutien renforcé de 9h à 12h pour des élèves de CE1 et de CM1
Du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024	*Semaine des LANGUES
Mardi 19 mars 2024	*Sortie à la bibliothèque des élèves de PSMS de Kelly *Sortie à la journée des élèves de CE2
Mercredi 20 mars 2024	*Soutien renforcé de 9h à 12h pour des élèves de CE1 et de CM1
Jeudi 21 mars 2024	*sortie à la journée
Du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2024	*semaine olympique et paralympique
Lundi 25 mars 2024	*Sortie au SAX des élèves de CE2 de M.Etienne
Vendredi 29 mars 2024	*Sortie au SAX des élèves de PS et de PS/MS
LUNDI 1^{er} AVRIL 2024	JOUR FERIE = ECOLE FERMEE
Mardi 2 avril 2024	*Sortie au SAX des élèves de CE1-CE2A
Jeudi 4 avril 2024	*Journée de classe dédiée à l'odorat + de 16h30 à 17h30, la fête des fleurs sur le Parvis
Vendredi 5 avril 2024	*Sortie au SAX des élèves de MS/GS et de GS +Sortie à la bibliothèque des élèves de MS/GS +Le Goûter des anniversaires des élèves d'élémentaire nés en Mars-Avril Et à 16h30, début des vacances de Pâques (jusqu'au dimanche 21 avril 2024 inclus)

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette Note de Rentrée n°4. Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes et des règles afin de pouvoir **vivre ensemble en toute sérénité**. Vous, parents d'élèves et nous, enseignants devons former une communauté éducative au service de vos enfants, nos élèves qui méritent d'apprendre et de grandir dans un cadre respectueux et bienveillant. Nous restons donc à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Madame Princiville et toute l'équipe des enseignantes.